



# BAREME DES HONORAIRES TRANSACTIONS

AGENCE LONGCHAMP

3 rue Longchamp

06000 NICE

## CESSION DE COMMERCE ET/OU ENTREPRISES DROIT AU BAIL, LOCAUX COMMERCIAUX, TERRAINS

PRIX DE VENTE	TARIFICATION *
Prix de vente < ou égal à 25 000 €	Forfait de 5 000 € HT
Prix de vente de 25 001 € à 50 000 €	Forfait de 7 500 € HT
Prix de vente de 50 001 € à 100 000 €	Forfait de 10 000 € HT
Prix de vente de 100 001 € à 250 000 €	10 % HT du prix de vente avec un minimum de 10 100 € HT
Prix de vente de 250 001 € à 750 000 €	9 % HT du prix de vente avec un minimum de 25 100 € HT
Prix de vente supérieur à 750 000 €	8 % HT du prix de vente avec un minimum de 67 600 € HT
<b>CESSION DE PARKING / GARAGE</b>	10% HT du prix de vente avec un minimum de 3 000 € HT

\*Forfait ou Pourcentage maximum sur le prix de vente (TVA en sus)

Les honoraires de cession, qu'ils soient à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, ne peuvent dépasser 10% HT du prix de vente. En cas de prix de vente inférieur ou égal à 100 000 €, les honoraires seront forfaitisés selon la tranche au sein de laquelle se trouve le prix de vente.

## IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN ET NEUF

PRIX DE VENTE NET (Tranches non cumulables)	TARIF DE REFERENCE *
Prix de vente < ou égal à 20 000 €	Forfait de 2 000 € HT
Prix de vente de 20 001 € à 50 000 €	8 % HT avec un minimum de 2 100 € HT
Prix de vente de 50 001 € à 100 000 €	7 % HT avec un minimum de 4 100 € HT
Prix de vente de 100 001 € à 500 000 €	6 % HT avec un minimum de 7 100 € HT
Prix de vente supérieur à 500 001 €	5 % HT avec un minimum de 30 100 € HT

\* Forfait ou Pourcentage maximum sur le prix de vente (TVA en sus)

Les honoraires sont à la charge du propriétaire vendeur sauf mention contraire portée sur le mandat.

\* En cas d'interagences, nos honoraires ne seront pas modifiés avant le partage éventuel.

\* Le barème ne concerne pas les biens en VEFA et VIR

\* En cas de commercialisation de biens neufs : « le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme »

**Notre équipe est à votre service**

Tel : 04 93 16 27 90 Mail : [contact@agencelongchamp.com](mailto:contact@agencelongchamp.com) Site internet : [www.agencelongchamp.com](http://www.agencelongchamp.com)

retrouvez-nous sur



# BAREME DES HONORAIRES GESTION - LOCATIONS

AGENCE LONGCHAMP

3 rue Longchamp

06000 NICE

## HONORAIRES GESTION LOCATIVE

TYPE DE BIEN	TARIFICATION * <i>TVA en sus au taux en vigueur</i>
Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages...	10 % HT du montant total des loyers des trois premières années (1 <sup>ère</sup> période triennale)
Immobilier d'habitation traditionnel et neuf	7 % HT sur le total des encaissements
Assurance Loyers impayés	1,65 % HT sur le total des encaissements
Gestion des sinistres	Inclus dans les honoraires de gestion
Gestion des travaux	Inclus dans les honoraires de gestion
Accompagnement pour vos déclarations de revenus fonciers annuels	Inclus dans les honoraires de gestion

\*Forfait ou Pourcentage maximum

**Notre équipe est à votre service**

Tel : 04 93 16 27 90 Mail : [contact@agencelongchamp.com](mailto:contact@agencelongchamp.com)

Site internet : [www.agencelongchamp.com](http://www.agencelongchamp.com)

retrouvez-nous sur

## HONORAIRES DE LOCATION (TTC) *Immobilier traditionnel et neuf*

TYPE DE BIEN	TARIFICATION * <i>TVA au taux de 20 % comprise</i>
Locaux d'habitation soumis à la Loi du 06/07/1989 (conforme à la Loi ALUR)	<u>Honoraires à la charge du bailleur :</u> - Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 1/2 mois de loyers charges comprises - Entremise et de négociation : 1/2 mois de loyers charges comprises - Etablissement de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC / m <sup>2</sup>
	<u>Honoraires à la charge du locataire :</u> - Visite du preneur, constitution du dossier et de rédaction de bail : 10 € / m <sup>2</sup> (indice selon zone ALUR) - Etablissement de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC / m <sup>2</sup>
Locaux d'habitation non soumis à la Loi du 06/07/1989	Honoraires à la charge de chaque partie (bailleur et locataire) tels que définis en 1 <sup>ère</sup> partie du tableau
Box – Parkings – Garages, Caves	<u>Honoraires à la charge de chaque partie (bailleur et locataire) :</u> - Honoraires de location et de rédaction d'actes : 150 € TTC - Honoraires d'état des lieux : 50 € TTC
Locaux commerciaux, professionnels, industriels et de stockage	<u>Honoraires à la charge de chaque partie (preneur et bailleur) :</u> - Honoraires de location : 12 % HT du loyer annuel hors charges - Honoraires de rédaction d'actes : 500 € TTC - Honoraires d'état des lieux : 400 € TTC

\*Forfait ou Pourcentage maximum